

Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2019

Première Équipe de soins spécialisés en dermatologie :

Les dermatologues libéraux s'organisent en Île-de-France pour lutter contre la pénurie de leurs effectifs, avec le soutien de l'ARS et l'URPS médecins

Entre 2009 et 2017, le nombre de dermatologues libéraux a diminué de 25% en Île-de-France. Aujourd'hui, moins de 700 dermatologues libéraux exercent dans la région. Leur nombre est amené à encore baisser puisque 62% des dermatologues libéraux franciliens ont plus de 60 ans (cf. étude URPS 2019¹).

Les départs massifs prévus au cours des prochaines années ne seront pas compensés par l'arrivée de nouveaux dermatologues libéraux, qui sont encore trop peu à venir s'installer dans les départements d'Île-de-France. Pour répondre à ce problème, les dermatologues libéraux franciliens mettent en place une **Équipe de soins spécialisés en dermatologie et vénéréologie (ESSDV)** avec le soutien de l'URPS médecins libéraux Île-de-France et de l'Agence régionale de santé (ARS). Il s'agit de la **première équipe de soins spécialisés en France** tel que le prévoit la loi du 24 juillet 2019 ([article L1411-11-1 du code de santé publique](#).)

L'objectif est de faciliter l'accès de la population à un avis spécialiste en dermatologie, et d'utiliser de façon pertinente la bonne ressource au bon moment grâce notamment à une coordination des soins entre les médecins de ville et les centres de références publics et privés en dermatologie, et au développement de la Télé-Dermatologie.

L'ESSDV va assurer ses activités de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont les acteurs de soins primaires ; cette équipe de soins spécialisés viendra proposer des solutions de prise en charge aux différentes communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) franciliennes afin d'assurer le recours et la coordination des soins en Dermatologie-Vénéréologie et notamment en **onco-dermatologie**.

Pour réaliser ses objectifs, l'ESSDV est appelée à travailler en partenariat avec toute personne physique ou morale et notamment avec les centres de références en dermatologie hospitaliers franciliens, publics et privés, les médecins de ville et des organisations telles que les CPTS, les professionnels de santé dans une logique de parcours.

¹ [Pénurie de médecins spécialistes en Île-de-France – URPS, octobre 2019](#)

Le 12 décembre 2019, la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'URPS médecins libéraux Île-de-France et l'Agence régionale de santé inaugurera l'ESSDV, qui consacrera ses moyens à :

- favoriser l'égal accès aux soins ainsi que la qualité et l'efficacité de ces derniers au sein du territoire, coordonner les prises en charge en dermatologie entre médecins de ville, en s'appuyant notamment sur des organisations locales telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, les professionnels de santé, dans une logique de parcours ;
- promouvoir et enrichir le répertoire opérationnel de ressources francilien ;
- participer à la mise en œuvre et au soutien des programmes de prévention des cancers de la peau en relayant les actions engagées au niveau national, promouvoir la santé par une communication ciblée et adaptée ;
- développer les programmes de formation et d'échanges de pratiques entre médecins de ville premier et second recours, par des programmes présentiels ou d'E-learning ;
- expérimenter, promouvoir et financer les prises en charge en télé-expertise entre les médecins référents et spécialistes ;
- coordonner la mise en place des lieux d'accueil et de formation pour les nouvelles générations en exercice libéral ;
- organiser, coordonner et faciliter les prises en charge des patients dans une approche partenariale, notamment avec les centres hospitaliers de référence en dermatologie, publics et privés.

À ce jour, 40 dermatologues libéraux franciliens sont déjà adhérents à l'ESSDV. **Le financement de 80 K€ accordé par l'ARS** pour les 18 premiers mois vise à structurer cette démarche, recruter davantage de dermatologues libéraux, s'intégrer aux CPTS locales et développer des partenariats avec les centres de référence hospitaliers franciliens, publics et privés.

À propos de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ». L'URPS agit partout sur le territoire francilien pour favoriser l'installation des médecins libéraux et les accompagner au quotidien dans leur exercice au service de la population.

Contacts presse :

Sylvie Courboulay – URPS médecins libéraux Ile-de-France

sylvie.courboulay@urps-med-idf.org

01 40 64 14 78 - 06 86 80 88 56

Thomas de Climens & Quentin Hua – DGM conseil

thomasdeclimens@dgm-conseil.fr & quentin.hua@dgm-conseil.fr

01 40 70 11 89

Esther Thiry – Agence régionale de santé Ile-de-France

esther.thiry@ars.sante.fr

01 44 02 02 49 – 07 60 86 43 67

Code de la santé publique
Article L1411-11-1

Modifié par [LOI n°2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 18](#)

Une équipe de soins primaires est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours, choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours définis à l'article [L. 1411-11](#) sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Elle peut prendre la forme d'un centre de santé ou d'une maison de santé.

L'équipe de soins primaires contribue à la structuration des parcours de santé. Son projet de santé a pour objet, par une meilleure coordination des acteurs, la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population, ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Une équipe de soins spécialisés est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.

L'équipe de soins spécialisés contribue avec les acteurs des soins de premier recours à la structuration des parcours de santé.